



La proposition la plus WTF de l'année



Si vous avez un peu suivi, j'ai lancé pas mal de projets professionnels et associatifs ces derniers temps. Et plus on en fait, plus il en tombe, c'est assez fun.

Dans la série chute de proposition, catégories saugrenue et inattendue, on m'a demandé hier si ça me ferait rire de faire partie du collège hadopi en tant que représentant des consommateurs.

J'ai répondu que non, que j'avais déjà donné deux ans pour les ayants droits avec le résultat qu'on connaît, que j'avais d'autres projets et que je n'avais pas envie de passer plus de temps à Paris qu'actuellement.

On m'a répondu « c'est une réunion par mois, ça dure pas longtemps, tu seras dans le train de 18h30, et puis de toute façon c'est le ministère qui décidera et y'a une chance sur mille que ça passe ».

On m'a aussi dit que contrairement à ce que j'ai connu, il était pas vraiment question de livetweeter les séances. Du coup, j'étais toujours pas chaud. Et puis j'ai dormi (enfin, j'ai essayé) et au réveil je me suis dit que ça pourrait être fun d'aller foutre le bordel encore une fois, mais que j'avais pas envie de décider moi tout seul.

D'où une idée à la con : crowdsourcer la décision, les pours, les contres et les bien au contraire. Ça, c'était ce matin.

Mais la blague n'ira pas plus loin qu'un bon gros lol : la lecture de l'[article L331-18](#) du code de la propriété intellectuelle est (pour une fois) pas bien difficile : on ne peut pas être membre du collège hadopi quand on bosse dans une boîte qui fourni de l'internet (neutre ou pas, c'est pas précisé) ou qui bosse pour un quelconque maillon de la chaîne audiovisuelle, et il se trouve que je cumule déjà ces deux tares.

Du coup, pas de tentative d'entrisme au collège hadopi en 2013, mais je voulais quand même partager ce grand moment avec vous !



Promis, je me remets à la série « comment fabriquer son internet » bientôt !